

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, France d'Amour, directrice générale, que le conseil municipal de la Ville de Clermont, lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 10^e jour du mois de janvier 2022, a adopté le règlement suivant :

- **VC-464-22 « Décrétant un emprunt de 1 850 000 \$ en vue de procéder à la construction de services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et des infrastructures de voirie pour la réalisation d'un développement domiciliaire – secteur aréna »**

Le 31 janvier 2022, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorisait ledit règlement d'emprunt au montant de 1 850 000 \$;

Les intéressés pourront consulter ce règlement sur notre site internet au www.ville.clermont.qc.ca ou à l'hôtel de ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 2^e JOUR DE FÉVRIER 2022.

France D'Amour
Directrice générale

